

Réseau de **construction de projet**



Projets de sortie :

- Projet professionnel adapté
- Volonté et intérêt lié au travail
- Capacité à travailler
- Maillage médico-social
- Positionnement adulte, gain de maturité
- Lien social
- Autonomie



Accompagner
Soutenir
Révéler

INSTITUTION
Saint Camille

SESSAD Pro

7, rue du Madon ▲ 54320 Maxéville

66, rue du XXVI^e BCP ▲ 54700 Pont-à-Mousson

Tél. : 03 83 98 22 63

sessadpro@stcamille.fr - www.saint-camille.fr

PileouFace/SharePrint 2018030111

*Service
d'Education
Spécialisée
et de Soins
à Domicile
Professionnel*

INSTITUTION
Saint Camille

SESSAD Pro



*Ouverture
Évolutive
Innovation
Pertinence*

Le cadre légal :

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a délivré au SESSAD Pro l'agrément pour accueillir 25 adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans à l'admission.

- **Annexes XXIV** (décret n° 89-798 du 27 octobre 1989) pour la création des SESSAD
- **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005**

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les missions :

Une aide à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, adapté ou protégé des jeunes en situation de handicap (mental, psychique, sensoriel, moteur...) avec un soutien thérapeutique et social.

L'orientation vers le SESSAD Pro

Lors d'une demande d'orientation en SESSAD Pro, les conditions à remplir sont :

- Etre âgé de 16 à 20 ans.
- Bénéficier d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Demande d'orientation accordée par la MDPH pour une durée d'un an, reconductible selon les besoins.

Les profils

- En formation
- En contrat d'alternance
- En parcours de soins
- En réorientation professionnelle
- En rupture

PÉRIODE D'OBSERVATION (4 MOIS)

- Evaluation personnelle
- Bilan formation
- Bilan psychologique
- Bilan psychiatrique

AXES DE SOUTIEN SESSAD Pro

PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

STABILITÉ SOCIALE

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

VEILLE THÉRAPEUTIQUE

Le fonctionnement :



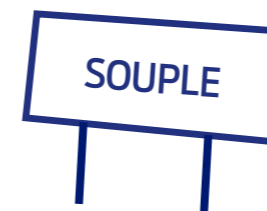
Le SESSAD Pro est un service de milieu ouvert qui fonctionne 202 jours par an, du lundi au vendredi.

L'**admission** s'effectue au service, en présence des parents si la personne accueillie est mineure, du jeune, d'un aidant si nécessaire, de l'éducateur référent et de la chef de service.

Les premières **modalités d'interventions** sont alors définies avec le jeune et ses aidants.

Les éducateurs assurent des suivis et des rencontres hebdomadaires sur la base d'actions en "partenariat" (usagers, travailleurs sociaux, aidants divers...) et garantissent la coordination du projet professionnel et/ou thérapeutique.

A l'issue d'une période d'observation d'environ 4 mois, un **Projet Partagé d'Accompagnement** est co-élaboré par le service, le jeune et son entourage. Regroupant les observations du jeune, des aidants et de l'éducateur, il définit les objectifs de travail de chaque partenaire, ainsi que les moyens éducatifs et thérapeutiques à mettre en œuvre.



L'équipe pluridisciplinaire :



L'équipe reste en mouvement et accueille les orthophonistes, ergothérapeutes ou autres professionnels du milieu libéral, intervenants sur une situation commune ou déjà présents dans le projet du jeune.

Les partenaires :

